

Les subsides

M. Simmons: D'abord, le député a demandé pourquoi les conservateurs devraient accepter qu'un jour réservé à l'opposition soit consacré à un débat sur la politique étrangère? Pourquoi en effet? S'ils n'estiment pas que la politique étrangère est une chose importante, ils n'auraient aucune raison de lui consacrer un jour. J'ai toujours pensé que ces débats étaient consacrés à des questions importantes. Par contre si nos vis-à-vis estiment que la politique étrangère est importante, qu'ils lui concèdent un jour réservé à l'opposition. Ils ne peuvent jouer sur les deux tableaux. C'est encore la vieille tactique conservatrice, cependant, ils veulent manger aux deux râteliers.

M. Taylor: On joue toujours cartes sur table, jamais en-dessous.

M. Simmons: ... je peux assurer à mon collègue de St-Jean-Est qui vient tout juste d'entrer à la Chambre, que je suis parfaitement mes notes.

M. Taylor: Vous avez des notes? Vous avez besoin de notes pour faire un discours?

M. le vice-président: A l'ordre je vous prie. La parole est au député de Burin-St-George.

M. Simmons: Monsieur le Président, je veux donc dire à mon bon ami de St-Jean-Est que pour une fois, il a fait plusieurs suggestions et observations constructives. En fait, son collègue du Yukon peut arracher une feuille à son carnet. Je pourrais dire la même chose du député de Bow River mais cela exigerait une certaine facilité ...

M. Taylor: Nous jouons toujours cartes sur table, sans nous défilier. Surtout pas de haine.

M. Simmons: Je voudrais donc dire au député de Saint-Jean-Est que ce fut un réel plaisir de collaborer avec lui au comité et que ce plaisir dure encore. Contrairement à bien des conservateurs, il a appris, après tant d'années à la Chambre, à faire taire tout esprit de parti au besoin, comme il l'a fait aujourd'hui ...

M. Taylor: J'aimerais bien que vous suiviez son exemple.

M. Simmons: ... pour proposer de fort bonnes solutions au comité de la réforme parlementaire. C'était bien agréable de travailler avec le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et plusieurs autres députés qui ne sont pas ici.

M. Taylor: Pourquoi ne suivez-vous pas leur exemple?

M. Simmons: Je suis d'accord avec le député de Saint-Jean-Est qui s'est montré d'un optimisme prudent ce matin. Il avait une attitude positive dans ses propos. Il a laissé entendre qu'il n'était guère content de bien des choses qu'il avait vues à la Chambre. Ce n'est pas moi qui dirai le contraire. Il a dit qu'il y aurait une lueur d'espoir si nous faisons telle ou telle chose. Ce qu'on a dit ce matin, lui, moi et d'autres l'ont déjà dit au comité de la réforme parlementaire et j'espère bien que le comité en tiendra compte en présentant des recommandations à la Chambre.

● (1540)

J'aimerais ajouter une autre chose pour la gouverne du député de Saint-Jean-Est. Le député s'est plaint qu'on n'avait pas adopté certains rapports du comité. Je ne m'en formalise pas car je me suis bel et bien rendu compte que la Chambre a adopté toutes les propositions avancées à titre temporaire. Nous avons adopté cette partie des mesures proposées et nous tâchons d'en venir à un accord pour le restant de l'année civile. Dans l'intervalle, nous avons des mois devant nous pour savoir si nous allons adopter les autres rapports que le comité va nous présenter. Par conséquent, je tiens à ce que le député sache qu'il ne me soucie guère que la Chambre n'ait pas jugé opportun pour le moment d'adopter ces rapports, mais je lui précise que si la question le préoccupe vraiment, ce qui est le cas, je crois, il devrait en discuter avec le chef provisoire de l'opposition, car pour bien de ces questions, selon notre leader parlementaire, nous attendons le signal du leader parlementaire des conservateurs avant d'essayer d'obtenir l'assentiment de la Chambre.

M. McGrath: Monsieur le Président, le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) serait-il disposé, en tant que partisan du gouvernement, à prendre l'initiative de proposer l'adoption des cinquième et sixième rapports? Il peut oublier le quatrième rapport où il est question de la présidence, mais les cinquième et sixième rapports sont extrêmement importants. Est-il prêt à en proposer l'adoption et à sonder ainsi la Chambre? On saura ainsi à quoi s'en tenir! Il ne s'agit pas de savoir si les députés d'en face attendent ou non un signe de notre part. C'est du gouvernement que doit venir l'initiative.

M. Simmons: Monsieur le Président, je dirai à mon honorable ami, le député de Saint-Jean-Est, que ce serait sûrement là la chose spectaculaire à faire. Je n'ai jamais eu la réputation de donner dans le spectaculaire. Je préfère laisser les choses suivre leur cours normal. Si nous en étions arrivés à la fin de l'année civile et au seuil de la nouvelle année où nous aurions à revenir aux règles anciennes ou à en prévoir de nouvelles, je comprendrais qu'il soit urgent de faire quelque chose et je presserais le député d'intervenir pour proposer une résolution d'initiative privée, ou bien je songerais à le faire moi-même quant à cela. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il nous reste six mois avant la fin de l'année et qu'au cours de cette période, le chef provisoire de l'opposition ou son successeur, le député de Saint-Jean-Ouest, à compter de la semaine prochaine, ou bien le leader du gouvernement à la Chambre seront en mesure de le faire. Je dirai cependant au député que je comprends la nécessité d'un changement, car j'ai participé aux travaux du comité qui l'a recommandé. Je ne vois toutefois pas la nécessité de procéder à la hâte. Il s'écoulera un certain nombre de mois avant que le Règlement provisoire n'expire, et les leaders des partis à la Chambre, le nouveau chef de l'opposition et le leader du gouvernement à la Chambre, pourront entre-temps se réunir pour en discuter.